

**Proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue:**

- **du boucllement du crédit de 1 240 000 francs relatif aux programmes «Travail social hors-murs», «Actions parcs» et «Différents projets destinés à la jeunesse»;**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 206 178,85 francs.**

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux

**Préambule**

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au boucllement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final d'un crédit destiné aux programmes «Travail social hors-murs», «Actions parcs» et «Différents projets destinés à la jeunesse».

L'opération a été terminée au 31 décembre 2003.

N° OTP	Rapport CM	Opérations Crédits terminés sans demande de crédit complémentaire	Date du vote	Montant net crédit voté	Dépenses Effectives	Différence
1510002101	PR 84A	Programmes « Travail Social Hors Murs »	05.12.2000	540'000.00	634'474.90	94'474.90
		Projets « Actions parcs »		200'000.00	177'733.85	-22'266.15
		Divers projets destinés à la jeunesse		500'000.00	633'970.10	133'970.10
<b>Totaux cumulés sur l'ensemble des crédits terminés:</b>				<b>Sfr. 1'240'000.00</b>	<b>Sfr. 1'446'178.85</b>	<b>Sfr. 206'178.85</b>

Pour mémoire, la proposition PR-84, votée le 5 décembre 2000, comprenait également un crédit d'études de 100 000 francs, intitulé: «Mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire» et géré par le Service social. Ce crédit a été bouclé le 24 novembre 2009 avec un dépassement de 68 francs.

**Explications**

La proposition PR-84 avait pour objectif la création de la Délégation à la jeunesse, pour une période test de 18 mois. L'évaluation effectuée fin 2002 a conduit, comme prévu, à l'intégration partielle des frais dans le budget 2003.

De fait, la totalité des dépenses imputées à ce crédit date d'une période courant de mai 2001 à décembre 2003. Le crédit extraordinaire présente un dépassement important, mais n'a pas fait l'objet d'un boucllement en son temps.

Le dépassement s'explique de la manière suivante.

*Programmes «Travail social hors murs»*

Les salaires d'une partie de l'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux hors-murs ont été payés, par l'intermédiaire de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe), sur une période de 24 mois provoquant ainsi un dépassement de 94 474,90 francs.

*Divers projets destinés à la jeunesse*

Le dépassement de 133 970,10 francs a plusieurs origines:

- la Délégation à la jeunesse a loué pendant une année les halles de Tivoli en vue du projet Halles aux Idées, qui a ensuite été abandonné (rubrique «Loyers»);
- l'organisation de deux éditions de la manifestation de sports urbains Asphaltissimo n'était pas prévue au moment du dépôt de la proposition (rubrique «Manifestations»);
- la rubrique «Divers» concerne essentiellement l'exposition «Cité des métiers» à Palexpo. Il s'agissait de la mise en contact du milieu professionnel avec les jeunes, des animations ont eu lieu, des jeux, etc.

*Projets «Actions parcs»*

Ces projets présentent un surplus: l'opération chaises longues dans les parcs a débuté au printemps 2003 seulement, et les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

Les salaires concernent les jeunes qui ont travaillé pour l'opération chaises longues. Sous la rubrique «Divers», on retrouve essentiellement des achats de fournitures et matériel pour les manifestations (chaises longues, petits chalets, etc.).

Le détail des dépenses imputées à ces trois projets de crédit est présenté dans le tableau suivant.

Opérations Crédits terminés sans demande crédit complémentaire				Dépenses effectives	
	2001	2002	2003		
Programmes "Travail social Hors Murs"	Salaires :	233'257.40	332'623.90	59'119.90	625'001.20
	Divers :	5'922.25	2'138.40	1'413.05	9'473.70
	<b>Total :</b>	<b>239'179.65</b>	<b>334'762.30</b>	<b>60'532.95</b>	<b>634'474.90</b>
Projets "Actions parcs"	Salaires :	292.90	-	79'610.00	79'902.90
	Manifestations :	1'770.00	1'447.60	7'000.00	10'217.60
	Divers :	23'659.75	15'662.40	48'291.20	87'613.35
	<b>Total</b>	<b>25'722.65</b>	<b>17'110.00</b>	<b>134'901.20</b>	<b>177'733.85</b>
Divers projets destinés à la jeunesse	Salaires :	-	-	-	-
	Manifestations :	7'689.95	150'239.75	93'399.30	251'329.00
	Loyers :	48'855.00	63'800.00	60'975.00	173'630.00
	Divers :	18'800.20	57'663.75	18'697.15	95'161.10
	Subventions :	106'850.00	7'000.00	-	113'850.00
<b>Total</b>	<b>182'195.15</b>	<b>278'703.50</b>	<b>173'071.45</b>	<b>633'970.10</b>	
<b>Total / an</b>	<b>447'097.45</b>	<b>630'575.80</b>	<b>368'505.60</b>	<b>1'446'178.85</b>	
<b>Dépenses totales 3 années</b>	<b>1'446'178.85</b>				

*Pour mémoire: «Mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire»*

Comme mentionné plus haut, le crédit voté se montait initialement à 1 340 000 francs et comprenait également une enveloppe de 100 000 francs, destinée à la réalisation d'un mandat d'études sur la problématique des personnes en situation précaire.

Afin de répondre aux besoins des populations précarisées, selon les invites des motions N<sup>os</sup> 291 et 311, une étude a été menée par des experts externes afin d'apporter une réponse plus fine aux nouveaux besoins et un développement d'efforts plus efficaces à l'égard de groupes qui ne bénéficient pas assez de soutien social. Le rapport final<sup>1</sup> «Action sociale d'urgence» a été diffusé, courant 2003, aux partenaires du Service social. Ce rapport a permis l'évolution structurelle de la plateforme de coordination contre l'exclusion et le développement du secteur Exclusion, notamment grâce à l'ouverture du club social rive droite, de l'association Partage et, indirectement, de l'UMUS.

Le crédit d'investissement a été dépassé de 68 francs. Ce dépassement est dû à la sous-évaluation des coûts de TVA. Ce crédit a été bouclé le 24 novembre 2009.

#### *Délai de bouclement de ce crédit*

La demande de bouclement de crédit parvient près de 10 ans après la clôture de cette opération. Ce délai est anormalement long et l'administration s'en excuse: ce bouclement de crédit a échappé à sa vigilance.

Après que le Service de la jeunesse eut attiré son attention quant à cette situation inhabituelle, la direction du département a procédé à une série d'investigation, pour vérifier le statut de ce crédit ainsi que la nature du dépassement encouru, avant de proposer sa clôture, dans le cadre du bouclement des comptes 2013.

## **Conclusion**

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

---

<sup>1</sup> Consultation du rapport: [http://www.ville-ge.ch/dpt5/social/pdf/rapport%20action%20sociale\\_evaluanda\\_2002.pdf](http://www.ville-ge.ch/dpt5/social/pdf/rapport%20action%20sociale_evaluanda_2002.pdf).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le crédit de 1 240 000 francs relatif aux programmes «Travail social hors-murs», «Actions parcs» et «Différents projets destinés à la jeunesse» (PR-84A) est bouclé.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 206 178,85 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.